

VÉHICULES À CHENILLES

1. Le levier de changement de vitesse devra être à la position de point mort. Le frein à main doit être serré (si disponible et fonctionnel) afin de prévenir le déplacement accidentel du véhicule lors des processus d'arrimage et de déchargement.
2. Les véhicules doivent tous être placés dans la même direction et disposés à la même distance les uns des autres sur le wagon, pour laisser assez de place de chaque côté ainsi qu'entre les véhicules pour l'arrimage. Les dispositifs d'arrimage dans les rails encastrés doivent être alignés d'un bout à l'autre du wagon. L'angle d'arrimage doit être le plus près possible de 45 degrés.
3. Les chaînes d'arrimage, l'article "A", ne doivent pas être croisées ni tortillées ni coincées avant l'arrimage.
4. Les crochets ouverts doivent être assujettis de manière à prévenir le désengagement accidentel du maillon sur lequel ils sont fixés.
5. Le canon de la tourelle doit être pointé droit devant. Si le véhicule ne comprend pas un support de canon verrouillable on doit faire deux boucles autour du canon à l'aide d'un câble à haute résistance de 3/8 po soumis à des essais de rupture par traction d'au moins 8,700 55 000lb, une de chaque côté du véhicule. Protéger le câble contre l'abrasion lorsque les points d'arrimage présentent des angles acérés.